

RÉPARATIONS URGENTES AU PRESBYTÈRE

Le 12 mars 1851, la municipalité de Rennes dresse un état des 30 habitants les plus imposés de la commune afin qu'ils puissent concourir, avec le Conseil municipal, aux votes des impositions locales extraordinaires pour l'année en cours ¹. Cette liste n'a d'autre but que de soulever des fonds pour de prochaines réparations au presbytère. Le 28 septembre, entre autres travaux, le devis rédigé par le maître maçon Napoléon Artozouls de Rennes, pour un montant total de 600 francs approuvé par M. le Maire, M. Marcellin Sauzède, évoque la réparation de deux murs extérieurs ayant perdu leur aplomb, celui du couchant et celui donnant au nord ; la création d'un lieu d'aisance ; et celle d'une porte permettant d'aller du presbytère au jardin, etc.

Devis des réparations à faire à la maison presbytérale de la commune de Rennes

Le mur extérieur côté du couchant et celui donnant au nord ayant perdu leur aplomb, ils doivent être refaits : les murs auront 0m75cm d'épaisseur

64 mètres carrés de mur côté du couchant à 4 francs le mètre 256 frs

32 idem de mur côté du nord à 4 francs le mètre 128 frs

Déblais des fondements sur toute leur longueur 16 mètres à 50 centimes 8 frs

Lieux d'aisance

Il n'existe pas au presbytère des lieux d'aisance, il est indispensable de les faire à côté du mur donnant au couchant avec une porte de communication du presbytère et une autre porte d'entrée à pratiquer aux latrines ;

il sera fait pour cela 4 mètres carrés de mur le mètre 16 frs

150 tuiles à ... pour les couvrir à 9 francs le cent 13,50 frs

6 planches dits plateaux pour le dit couvert à 1 franc chacun 6 frs

2 idem dit Recette pour le siège à 50 centimes 1 fr

1 porte d'entrée des latrines avec cadre en bois de sapin, la dite porte en bois sapin dit, Recette, ferrures fermant à clé toute fourniture comprise ayant 1m 50cm de hauteur sur 0m 67cm de largeur 12 frs

Semblable porte à faire sortant du presbytère pour aller au jardin toute fourniture comprise avec cadre en bois de chêne 12 frs

Cuisine et corridor

200 briques pour le corridor fourniture comprise pour briques à 10 frs le cent 20 frs

Potager à faire avec briques à deux trois, non compris les fers, avec une bande en fer autour, toute fourniture comprise 12 frs

Cheminée de la cuisine à adosser au mur à construire 10 mètres carrés de tuyau y compris les chambranles à 1 fr le mètre 10 frs

Porte du salon en bois de sapin dit Recette à un seul battant en faisant servir les ferrures qui y existent, fourniture comprise 8 frs

Cheminée du salon à refaire en ayant un mètre de large sur 80cm de haut à un franc l'un toute fourniture comprise 8 frs

Cheminée de la chambre au-dessus 4 mètres de haut sur un mètre de large toute fourniture comprise à 1 franc l'un 4 frs

¹ Parmi les noms listés, on trouve, entre autres, le châtelain Jacques Isidore Napoléon Captier.

Remplacement de sept contrevents, ceux existant étant pourris aux fenêtres du mur de face, les ferrures pouvant servir, en bois de sapin dit recette à 7 francs l'un

49 frs
553,50 frs

Devis des réparations à faire à la maison presbytérale
de la Commune de Reims

Le mur extérieur côté du couchant et celui donnant au nord ayant perdu leur appuis, il devient à réparer, les murs, au total 0^m 75.
D'après un

64 mètres carrés de mur côté du couchant à 4 fr le mètre	256 "
32 idem idem de mur côté du nord à 4 fr le mètre	128 "
Déblais de fondations sur soliveaux leur longueur 16 mètres à 50 centimètres	8 "

Lois d'aisance

Il n'existe pas un presbytère des lois d'aisance il est indispensable de le faire à côté du mur donnant au couchant avec une porte de communication du presbytère et une autre porte d'entrée à pratiquer aux latines, il sera fait pour cela 4 mètres carrés de mur à 4 fr le mètre - 16 "

150 tuiles à Canal pour les couvert à 9 fr le cent - 13⁵⁰ "

6 planches dit plateau pour le dit couvert à 1 fr chacune - 6 "

2 idem dit sautoie dite sautoie dite sautoie à 50 centimètres - 1 "

porte d'entrée des latines avec cadre en bois de sapin, la dite porte en bois de sapin dit recette, serrure fermant à clef, toute fourniture comprise, ayant 1^m 50 de hauteur sur 0^m 67 de largeur - 12 "

ouvrable porte à faire entre le presbytère pour aller au jardin toute fourniture comprise avec cadre en bois de chêne - 12 "

Cuisine et Corridor

300 briques pour le corridor fourniture comprise pour briques à 10 centimètres - 20 "

Potager à faire avec briques à dix centimètres, non compris les fers, avec une bande en fer autour, toute fourniture comprise - 12 "

Cheminée de la cuisine à adosser au mur à construire

10 mètres carrés de tuyau y compris les chambrées, à 1^m le mètre - 10 "

porte du salon en bois de sapin dit recette, serrure fermant à clef, toute fourniture comprise - 8 "

Cheminée de salon à repère ayant un mètre de large sur 3 de haut à 1 franc l'un toute fourniture comprise - 8 "

Cheminée de la chambre au dessus 4 mètres de haut sur 1 mètre de large toute fourniture comprise - à 1 fr l'un - 4 "

Remplacement de sept contrevents, ceux existant étant pourris de fenêtres du mur de face, les ferrures pouvant servir, en bois de sapin dit recette à 7 fr l'un - 49 "

563⁵⁰ "

Report

563,50 frs

Pailler attendant au presbytère

La toiture du pailler étant en mauvais état il convient de la garantir des gouttières, il faut remplacer les tuiles détruites ou endommagées

300 tuiles à canal à 9 francs le cent, port compris 27 frs

4 chevrons en sapin pour remplacer ceux qui sont vermoulus à 1 fr l'un 4 frs

2 charges planches sapin dit magagne à 1 fr 50 la charge 3 frs

Une journée de maçon pour poser les tuiles 2,50 frs

Total 600 frs

Le présent devis dressé par moi Napoléon Artozouls maçon domicilié à Rennes s'élevant à la somme totale de six cents francs Rennes le 28 7bre 1851

Artozouls signé à l'original

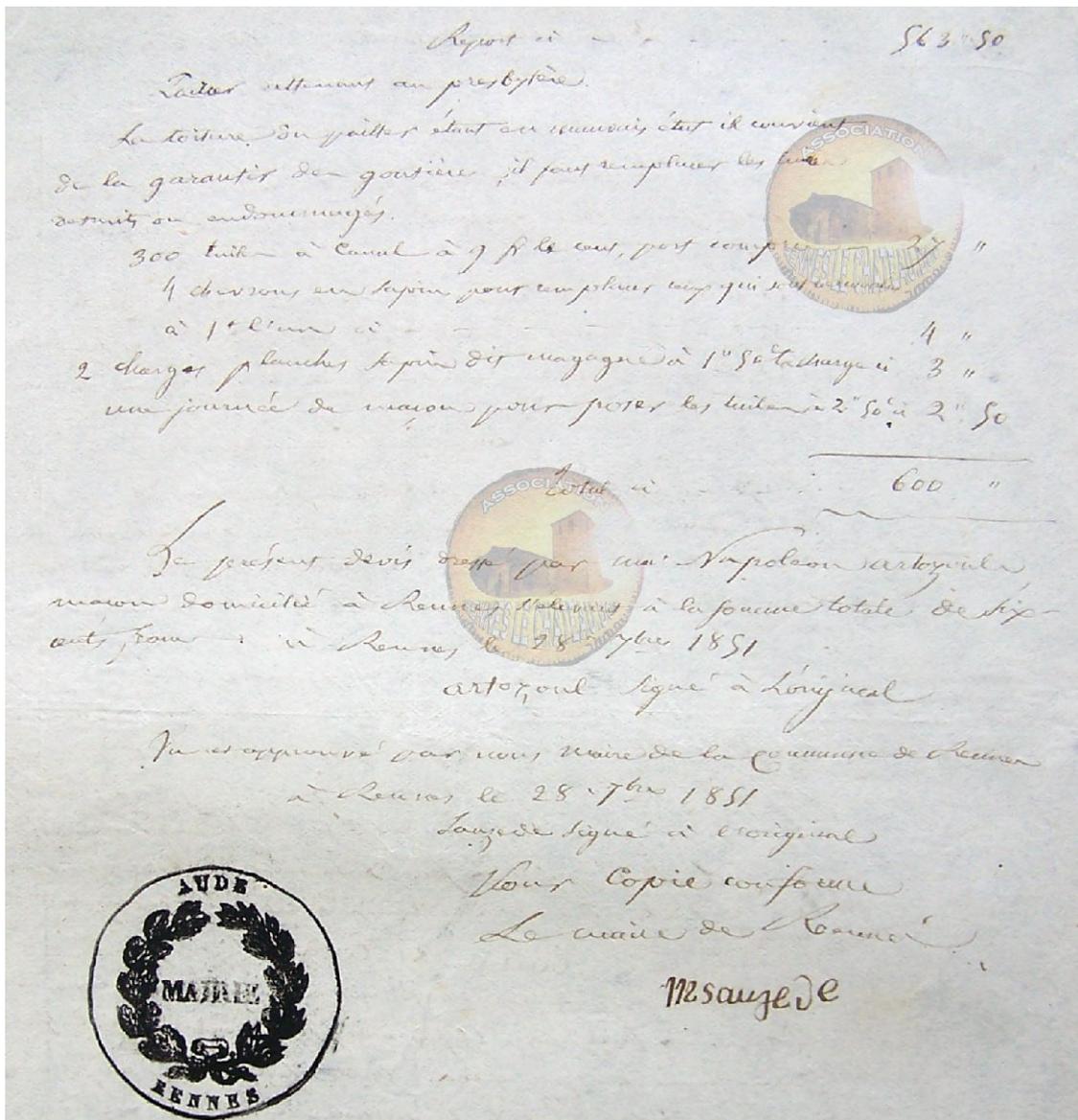
Vu et approuvé par nous Maire de la commune de Rennes

à Rennes le 28 7bre 1851

Sauzède signé à l'original

Pour copie conforme

Le maire de Rennes



Le même jour, le Conseil municipal, composé de sept membres, se réunit assisté du même nombre des plus imposés. M. le Maire expose à l'assemblée qu'une partie du mur extérieur du presbytère côté du levant² est tombée et que par suite l'édifice menace ruine, qu'il est donc indispensable de pourvoir aux réparations les plus urgentes à y faire. À cet effet, il a été dressé un devis qui en évalue le montant à la somme de six cents francs.

À la suite de cet exposé, le Conseil municipal, renforcé des plus imposés, décide que la commune de Rennes soit autorisée à s'imposer extraordinairement en 1852 une somme de quatre cents francs destinée aux réparations du presbytère et demande qu'il soit accordé à la commune un secours de la somme de deux cents francs pour compléter cette dépense. Devant l'urgence des réparations, le maire et deux des membres du conseil s'engagent à avancer à la commune la somme totale des travaux qui ne leur sera remboursée, avec l'intérêt légal, qu'après que l'imposition et le secours soient versés à la caisse communale.

Le 5 octobre 1851, la Fabrique exprime un avis favorable sur l'urgence des réparations à faire au bâtiment presbytéral mais ses revenus étant déjà insuffisants pour subvenir convenablement aux seules dépenses du culte, elle invite la municipalité à faire toutes les diligences nécessaires pour qu'il soit pourvu aux frais de réparation.

Le 15 octobre, M. le sous-préfet accuse réception des demandes de secours de la commune et émet l'avis suivant :

1° D'approuver le devis estimatif des réparations à faire au presbytère de Rennes 2° D'autoriser cette commune à s'imposer extraordinairement la somme de 400 francs à diviser en deux annuités recouvrables en 1852 et 1853. 3° De solliciter un secours en faveur de cette localité pour compléter le montant du dit devis et 4° D'autoriser M. le Maire à procéder à l'adjudication des dits travaux dans le plus bref délai possible. Enfin, d'accepter l'offre faite par les conseillers municipaux susnommés de faire l'avance de la somme de 600 francs.

Le 28 octobre 1851, le cahier des charges est rédigé pour l'adjudication des travaux qui sera faite au rabais et à l'extinction des feux dont le troisième sera de rigueur.

Le 30 octobre, Mgr de Bonnechose adresse un courrier au Préfet par lequel il confirme que le presbytère de Rennes est dans un état de délabrement tel qu'il ne peut être habité sans danger ; Sommes d'avis qu'il y a lieu d'accorder le secours demandé.

Le Préfet, dans un courrier au ministère de l'Instruction publique et des Cultes, émet également un avis favorable : *M. le Ministre, j'ai l'honneur de vous adresser, avec les pièces à l'appui, mes propositions tendant à faire accorder un secours de 200 francs à la Commune de Rennes, pour les réparations de son presbytère. Je vous prie de vouloir bien y statuer favorablement le plus tôt possible.*

Le 21 novembre, le Ministre répond au préfet de l'Aude l'examen que j'ai fait de l'affaire m'ayant démontré la nécessité de l'entreprise et les besoins de cette commune, je consens, M. le Préfet, à lui accorder un secours de deux cents francs, imputable sur l'exercice courant.

² Il est plus vraisemblable qu'il s'agisse du mur côté du couchant, comme précisé dans le devis, plutôt que celui du côté du levant mentionné ici ; ce dernier étant accolé au mur de l'église.

MINISTÈRE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.
ET
DES CULTES.

DIRECTION DES CULTES.
CULTÉ CATHOLIQUE.

2^e DIVISION.
1^{er} BUREAU.
N^o 18784.

DÉPARTEMENT de l'Orne
DIOCÈSE de Caen

ANALYSE.
EXERCICE 1851.
Rennes.

Allocution d'un secours de 200 fr.
pour presbytère.

Paris, le 21 9^{bre} 1851.

M. le Préfet, et moi avons adressé
avec les pièces à l'appui, un dossier
formé par les conclusions de Rennes
à l'effet d'obtenir un secours pour
l'adden à payer les frais de réparation
de ce presbytère.

L'examen que j'ai fait de l'affaire
m'ayant démontré la nécessité
de l'entreprise et les besoins de cette
commune, j'ai autorisé, M. le D., à lui
accorder un secours de deux cents
francs, imputable sur les contributions.
Je recevrai prochainement une ordonnance
de délégation de la dite somme de
200 fr. sur le fonds du chapitre XI
du budget des C. de 1851.
Je renvoie le dossier
à M. le Maire (M. Girard)

Avis à la Comptabilité
200 fr. sur fl.

Bureau le 20 9^{bre} 1851
le Préfet
Hoguet

Rédacteur : M. [Signature]
Expéditionnaire : M. [Signature]

Le 7 décembre suivant, M. le maire dresse le procès-verbal constatant et l'affichage légal fait dans la commune ainsi que dans celles environnantes et la mise en adjudication au rabais conformément au devis approuvé. Un premier feu est allumé et une enchère de 600 francs est portée par le sieur François Saunière de Couiza. Au second feu allumé, Pierre Gavignaud, maçon, fait une offre en deçà de 5 francs. Le troisième feu de rigueur s'étant éteint sans autre enchère, les réparations au presbytère sont adjugées au maçon Gavignaud de Rennes pour la somme de 595 francs. François Saunière est ensuite agréé par la commission comme caution de ce dernier avec qui il collaborera au chantier. Le 9 mars 1852 a lieu la réception des travaux. Napoléon Artozouls, maître maçon à Rennes, déclarera que l'adjudicataire s'est conformé exactement aux conditions stipulées dans le devis des travaux qui ont été exécutés suivant les bonnes règles de l'art. Quatre ans plus tard, le 12 septembre 1856, lors de la Visite Pastorale faite par Mgr de la Bouillerie, il sera noté par le curé Barthélémy Pons dans le compte rendu à propos du presbytère : « Il laisse beaucoup à désirer pour l'intérieur, et la toiture est en très mauvais état. Le presbytère a besoin d'être restauré, le nombre de chambres est insuffisant. ».